

LE MÉRITE TERRE-EAU DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Récompenser les initiatives agricoles durables

McMasterville, le 23 octobre 2024 – La MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est fière de lancer le Mérite TERRE-EAU qui vise à rétribuer les producteurs et productrices agricoles mettant en place des aménagements ou des pratiques ayant un impact bénéfique sur la qualité de l'eau. Le prix permet de répondre à l'objectif 9 du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – *Diffuser et valoriser les pratiques agroenvironnementales*, mais aussi d'entrer en contact avec les productrices et les producteurs du territoire pour réaliser des portraits positifs de ceux-ci, en plus de détailler et de promouvoir les avantages des pratiques agroenvironnementales sur les réseaux. La période de dépôt de projets se poursuit jusqu'au 15 décembre 2024 et les gagnant(e)s seront dévoilés au printemps 2025.

« Nous sommes très heureux de lancer le Mérite TERRE-EAU pour mettre en lumière et récompenser des projets et des pratiques agricoles qui ont un impact positif sur la qualité de l'eau. C'est une manière pour la MRCVR d'encourager l'industrie agricole à mettre en œuvre des activités pour préserver la qualité de l'eau, au bénéfice de tous et toutes dans notre belle région. »

Marilyn Nadeau, mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et préfète de la MRCVR

Les projets éligibles doivent respecter les conditions suivantes :

- La participante ou le participant doit être une productrice ou un producteur enregistré auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).
- Les aménagements et/ou pratiques doivent être réalisés sur le territoire de la MRCVR.
- Le projet doit avoir été réalisé dans l'année en cours (2024) et être terminé.
- La superficie rétribuée ne doit pas inclure les exigences réglementaires du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) et le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS).
- La demanderesse ou le demandeur s'engage à entretenir, poursuivre et maintenir l'aménagement ou la pratique mise en place, dans les années suivant la présente demande.

Le Comité de sélection du Mérite TERRE-EAU sera composé des membres du Comité de suivi du PDZA de la MRCVR. Le Comité attribuera des points pour chacun des critères d'évaluation afin d'attribuer trois prix parmi les projets soumis :

1^{er} prix : 3 500 \$ | 2^e prix : 2 500 \$ | 3^e prix : 1 000 \$

Quelques exemples de projets admissibles :

- Bande riveraine élargie
- Bandes fleuries
- Introduction du travail réduit et du semis direct
- Adoption de mesures pour réduire la compaction du sol
- Aménagement en coulées agricoles
- Haies brise-vent
- Culture de couverture ou intercalaire nouvellement misent en place
- Installation de fosse à sédiment ou de voie d'eau engazonnée

Les détails ainsi que le [formulaire d'inscription](#) sont disponibles [en ligne](#) ou veuillez contacter :

Roxanne Pommier
Agente de développement agricole et bioalimentaire
450 464-0339, poste 2114 | dev.zoneagricole@mrcvr.ca

À PROPOS DE LA MRCVR

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités et les villes de la vallée du Richelieu, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Couvrant un territoire d'approximativement 135 000 habitant(e)s, l'organisation interagit, dans une perspective durable, au niveau de l'aménagement du territoire et de la mobilité, du développement agricole, culturel, économique, social et touristique, de la sécurité incendie, des cours d'eau et des matières résiduelles. L'organisation travaille à maintenir un lieu de vie et de travail de qualité ainsi qu'un milieu économique diversifié. La MRCVR s'engage à protéger la rivière Richelieu, patrimoine naturel commun, pour préserver la qualité de vie de la communauté et pour léguer un environnement sain et florissant aux générations futures.